

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 224-2013
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2013.1162

Déposée le: 02.09.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Dunning Thierstein (Biel/Bienne) (porte-parole)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.09.2013

N° d'ACE: 1411/2013 du 23 octobre 2013
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Des économies certes, mais pas au détriment du bilinguisme à Bienne ni des sportifs d'élite!

Les spécificités des formations, telles que le bilinguisme et la filière sport-culture-études, offertes par l'Ecole supérieure de commerce ainsi que par le Gymnase de la rue des Alpes sont mises en péril par les conséquences du rapport EOS 2014. Le Conseil-exécutif est prié de tout mettre en œuvre pour préserver l'expérience et le savoir-faire acquis par l'Ecole supérieure de commerce et le Gymnase de la rue des Alpes à Bienne dans le domaine du bilinguisme. Il est aussi demandé que la filière sport-culture-études soit préservée en maintenant la formation CFCi¹ commerce (certificat fédéral de capacité intégré, option commerciale).

Dans ce but, le Conseil-exécutif est prié

- de veiller au maintien du CFCi à l'Ecole supérieure de commerce de Bienne ;
- d'accorder au projet de réorganisation des gymnases le temps et les moyens financiers nécessaires à la mise en place d'une structure garante du maintien des acquis.

¹ CFCi pour CFC intégré : certificat fédéral de capacité obtenu dans une école à plein temps, par opposition au CFC obtenu en formation duale (apprentissage).

Développement

Le plan de mesures proposé par le Conseil-exécutif suite au rapport EOS 2014 aura des conséquences pour les gymnases biennois, plus particulièrement pour le Gymnase de la rue des Alpes de Bienne ainsi que pour la filière CFCi pour les Alémaniques et pour les Francophones, du fait de la fermeture à Bienne. Aucune consultation n'a précédé la proposition de ces mesures, qui mettent en péril le bilinguisme des nouvelles générations ainsi que l'attractivité de la ville de Bienne.

Bilinguisme et restructuration de l'Ecole de commerce supérieure et des gymnases

L'Ecole supérieure de commerce de Bienne, sise à la rue des Alpes, et le Gymnase de la rue des Alpes sont l'image de ce que la Suisse et le canton de Berne veulent être, à savoir un exemple vivant de cohabitation de deux cultures, alémanique et francophone. On y pratique le « bilinguisme vivant » qui s'illustre par une immersion quotidienne de tous les acteurs de l'école dans deux langues, l'allemand et le français. Cette pratique du bilinguisme est reconnue, l'école a obtenu le label du bilinguisme décerné depuis 2005 par l'Association bilinguisme + avec la mention « Excellence ». La perte du savoir-faire d'enseignants dans une équipe bilingue et de l'environnement ainsi offert aux élèves serait irréparable. Cette école est unique par sa structure parfaitement bilingue et équilibrée et par sa culture du bilinguisme. Elle offre la formation à la maturité gymnasiale en français, en allemand et en filière bilingue. Il en est de même de la formation au CFCi de commerce et à la maturité professionnelle commerciale. Grâce à la mixité linguistique et de formation, elle permet aux élèves d'acquérir des compétences tant scolaires que sociales et linguistiques.

La restructuration des gymnases à Bienne doit alors prendre en compte cette culture du bilinguisme et la filière CFCi doit à tout prix être maintenue aussi en bilingue. Le peu de considération fait au bilinguisme et à la minorité romande de Bienne et du canton sont des éléments explosifs avant les votations du 24 novembre. Le canton de Berne ne doit pas sous-estimer la valeur qu'une ville bilingue a sur le développement du canton et doit donc soigner ses relations avec celle-ci et tenir compte de ses spécificités régionales.

Perte du CFCi

La formation commerciale à Bienne peut se targuer d'une longue tradition, puisque c'est en 1882 que la première classe commerciale a été ouverte à l'Ecole secondaire des jeunes filles de Bienne. De nos jours, l'Ecole de commerce de Bienne offre plus de 90 places de formation annuelles réparties dans quatre classes, deux alémaniques et deux romandes. A la fin de la première année de formation, une moyenne de 48 élèves se destine à la formation « CFC intégré ».

Pour justifier sa décision de supprimer la filière CFCi dans le canton, le Conseil-exécutif s'est basé sur le fait que, aujourd'hui déjà, elle n'est plus dispensée dans le reste de la Suisse alémanique, où elle a été remplacée par la formation duale. Or à Bienne et dans les environs, les jeunes gens – et particulièrement ceux issus de l'immigration mais aussi les Romandes et les Romands – rencontrent des difficultés pour trouver une place d'apprentissage. De plus, le nombre d'élève augmente d'année en année à Bienne : quelles solutions a-t-on pour les placer ? Il est important que toutes et tous puissent suivre une formation qui leur corresponde et ne se retrouvent pas dès la fin de leur scolarité obligatoire dans une situation précaire et même pour certains face au chômage.

L'avenir des sportifs d'élite menacé

Depuis 2003, le Gymnase de la rue des Alpes et l'Ecole supérieure de commerce de Bienne proposent avec succès la filière sport-culture-études (SCE). Elle se base sur une collaboration étroite avec les fédérations sportives. Plus de 250 talents ont ainsi été scolarisés au sein de cette école au cours des dix dernières années. En 2013 – 2014, 59 talents sont inscrits dans cette structure, dont 31 en CFCi. Ces élèves sont encouragés à suivre cette formation, la seule à être compatible avec une charge d'entraînement ou de répétitions de 20 à 30 heures hebdomadaires. La filière MPC, en revanche, nécessite un stage à plein temps d'une année, incompatible avec une carrière sportive ou artistique. Il en est de même avec la formation duale (apprentissage). La plupart des élèves SCE font partie des centres nationaux basés à Macolin (gymnastique artistique et rythmique) et à Bienne (Swiss Tennis) ainsi que de grands clubs formateurs, tels le FC Bienne et le HC Bienne. En cas de suppression du CFCi à Bienne, les élèves devront étudier à la Neuveville ou Tramelan. Les déplacements parfois bi-quotidiens sur les lieux d'entraînement deviendront alors trop lourds et impossibles à intégrer dans leur formation.

Rappelons que depuis la rentrée d'août 2013, l'école compte douze élèves SCE dans la filière CFCi provenant d'un autre canton. Ceux-ci paient un écolage annuel qui, suivant les concordats cantonaux, varient de 9 880 francs à CHF 15 200 francs². A l'avenir, le canton risque de perdre ces recettes si les élèves SCE renoncent à la formation pour les raisons évoquées ci-dessus.

Peu d'économies mais des dommages collatéraux non négligeables

Les économies promises par le canton par cette fermeture seront moindres, même pas 400 000 francs par année, sachant qu'il promet qu'aucun licenciement ne sera prononcé et que la réorganisation prévue sera complexe et devra ainsi compter des coûts de restructuration.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement importante en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les modalités d'exécution du mandat. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Pour présenter un plan financier équilibré, le canton de Berne n'a d'autre choix que de réaliser des économies de l'ordre de 450 millions de francs. D'après l'analyse menée dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS), des économies de l'ordre de 42 millions de francs doivent être réalisées dans les domaines des écoles moyennes et de la formation professionnelle, orientation professionnelle incluse, par le biais de mesures du panier 1. Il s'agit de mettre en place des allègements budgétaires durables qui ménagent également la possibilité d'une progression des traitements pour le corps enseignant et le personnel cantonal dans les années à venir.

Les facteurs ayant une influence sur les coûts dans les domaines cités sont les suivants : le taux de passage, la taille des classes, le nombre de leçons dispensées, les ressources affectées à la

² Sources : lettres d'information sur les contributions aux frais d'enseignement pour les élèves extracantonaux, 8 juin 2012 et 5 mars 2013

conduite des écoles et les tâches transversales, les conditions d'engagement des enseignants et enseignantes ainsi que, pour ce qui concerne la formation professionnelle, la proportion des postes à plein temps. C'est donc sur tous ces paramètres qu'il faut agir pour atteindre l'objectif d'économies fixé, à l'exception des conditions d'engagement qui ne peuvent subir de dégradation.

L'auteure de la motion se réfère à des mesures relevant du domaine de la conduite et de la gestion des écoles (réorganisation des gymnases) ainsi qu'à la réduction d'offres de formation professionnelle à plein temps (suppression de la filière CFC à l'ESC) ; elle demande d'une part le respect du temps nécessaire à la réorganisation des gymnases et d'autre part le maintien de la formation CFC à l'ESC. Contrairement à ce qu'indique la motion, la réorganisation des gymnases se traduit à elle seule par des économies annuelles de l'ordre de CHF 400 000. Quant aux économies engendrées par la fermeture des classes de CFC à l'ESC, elles se chiffrent à CHF 700 000 supplémentaires par an. Au total, la réduction des coûts dépasse ainsi le million de francs.

Les réponses pouvant être apportées aux arguments avancés par l'auteure de la motion sont les suivantes.

Bilinguisme et restructuration des gymnases

Le Conseil-exécutif estime lui aussi qu'il est important de renforcer le bilinguisme. Il est conscient que le gymnase de la rue des Alpes a apporté une précieuse contribution dans ce domaine.

L'existence d'une institution bilingue demeurera d'ailleurs préservée après la réorganisation des gymnases, puisque la refonte des trois gymnases actuels aboutira à la création d'un gymnase alémanique et d'un gymnase francophone qui gèreront ensemble une section bilingue. La question de savoir si les classes de maturité professionnelle bilingue de l'ESC seront intégrées, sur le plan organisationnel, à cette section bilingue ou si elles constitueront une section bilingue propre à l'ESC sera déterminée au cours du projet.

La nouvelle organisation permet non seulement de maintenir une unité bilingue, mais aussi de renforcer la formation gymnasiale bilingue à Bienne. Aujourd'hui, les classes bilingues, composées aussi équitablement que possible d'élèves germanophones et francophones, sont en effet réparties sur trois écoles, tandis qu'à l'issue de la réorganisation, elles seraient réunies dans une seule section, ce qui conférerait à la formation bilingue davantage de visibilité et de force. La nouvelle unité consolidée pourrait aussi rayonner sur les deux gymnases d'origine, autrement dit sur l'ensemble de la filière gymnasiale. Ce rayonnement « bilingue » serait enraciné dans un sol fertile puisque les deux écoles du lac vivent déjà le bilinguisme en fonction de leurs structures organisationnelles respectives.

Les changements structurels devraient être introduits le plus rapidement possible afin d'éviter des procédures inutilement coûteuses. La réorganisation formelle devrait donc s'achever d'ici l'été 2014. Les bases nécessaires pour entamer ensemble la suite des travaux de planification et, par exemple, pour fournir les garanties requises concernant les engagements, seraient ainsi jetées. Cela permettrait également de lancer conjointement, à moindres frais, les travaux à réaliser jusqu'au regroupement géographique en 2016. Des changements structurels rapides laisseraient en outre le temps d'accorder l'attention nécessaire aux aspects culturels de la fusion.

La forme retenue pour la réorganisation des écoles répond à l'exigence de l'auteure de la motion et offre aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'au personnel du gymnase de la rue des Alpes la possibilité d'investir leurs compétences dans les nouvelles structures. Le calendrier, qui prévoit une réorganisation formelle rapide suivie d'une période suffisamment longue pour planifier la suite du processus et le regroupement sur le plan culturel, est approprié. Aucune ressource supplémentaire n'est prévue pour la réorganisation ; d'autres projets devront néanmoins être relégués à l'arrière-plan pour permettre la gestion des travaux liés à la fusion.

Perte de la filière CFC à l'ESC

Le canton de Berne est aujourd'hui le seul canton alémanique dont les écoles supérieures de commerce comprennent encore des classes aboutissant au certificat fédéral de capacité. Les mesures EOS prévoient à cet égard une adaptation au reste de la Suisse alémanique, où plus aucune ESC ne dispense de formation CFC en allemand.

Reconnaissant le fait que le marché des places d'apprentissage dans la partie francophone du canton diffère largement de celle de la partie alémanique, notamment pour ce qui est des employés de commerce, le Conseil-exécutif maintient la filière CFC à l'ESC dans la partie francophone du canton. Il faudra malgré tout supprimer une classe par volée dans les ESC francophones. Si le marché des places d'apprentissage dans la partie francophone du canton l'exige, cette mesure passera par une réduction du nombre d'élèves germanophones suivant la filière ESC en français à La Neuveville.

Etant donné que pour les jeunes francophones de Bienne, la situation des places d'apprentissage d'employés de commerce est comparable à celle des autres jeunes francophones du canton de Berne, ils continueront à pouvoir bénéficier de la filière CFC à l'ESC. A l'avenir ils suivront cependant cette formation à La Neuveville ou à Tramelan. Les trajets qui en découlent sont raisonnables, puisque les jeunes de ces communes fréquentent eux aussi tous les jours les gymnases de Bienne.

Formation des sportifs de talent

La filière Sport-Culture-Etudes n'est pas une structure impliquant uniquement le gymnase de la rue des Alpes et la section compétente de l'ESC. Toutes les écoles biennoises du degré secondaire II, soit aussi les gymnases du lac, Bildung-Formation-Biel/Bienne (formation commerciale) et le Centre de Formation Professionnelle de Bienne, y participent. La filière Sport-Culture-Etudes restera donc proposée de manière ininterrompue malgré la réorganisation des gymnases, et son avenir n'est pas menacé.

Elle ne pourra par contre plus être proposée dans le cadre de la formation CFC de l'ESC. Cette modification représentera un nouveau défi pour le projet, en particulier pour ce qui concerne les disciplines sportives comportant de multiples compétitions internationales. De nouvelles solutions devront être dégagées. Dans ce domaine, la région de Bienne offre de nombreuses possibilités de formation comme les gymnases, l'école de culture générale, la formation professionnelle duale dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des services, ainsi que l'ESC débouchant sur la maturité professionnelle. Les élèves francophones peuvent continuer à fréquenter l'ESC menant à l'obtention du CFC de La Neuveville.

Il est garanti que tous les talents étudiant actuellement à l'ESC en vue de décrocher un CFC dans le cadre de la filière Sport-Culture-Etudes pourront y achever leur formation. Pour les futurs talents, il s'agira de trouver des solutions individuelles comme c'était le cas jusqu'ici en fonction des disciplines sportives concernées. Plusieurs exemples démontrent que la formation professionnelle duale, en particulier, permet d'encourager avec succès les jeunes sportifs de talent, grâce à des mesures d'accompagnement individuelles assorties d'une prolongation du temps d'apprentissage ou à l'intégration d'une classe sportive spéciale (au bwd de Berne).

La perte des recettes générées par les élèves provenant d'autres cantons réduirait certes quelque peu les économies, dans la mesure où cette perte ne serait pas compensée par la fréquentation d'une autre formation professionnelle duale. Etant donné que, dans l'ensemble, les contributions aux écolages versées par les autres cantons représentent un peu moins que le total des coûts générés par les élèves provenant d'autres cantons, la perte générée est cependant défendable.

Requêtes de l'auteur de la motion

Le Conseil-exécutif rejette la requête visant à maintenir les classes CFC à l'ESC de Bienne au motif qu'elle empêche d'atteindre l'objectif d'économie fixé dans le cadre de l'EOS. Il considère par ailleurs la demande concernant l'octroi du temps et des moyens nécessaires à la réorganisation des écoles comme étant en majeure partie satisfaite. Il s'agit simplement de garantir l'apport de ressources par une modification de l'ordre de priorité des travaux plutôt que par une augmentation des moyens à disposition. Pour ces motifs, le Conseil-exécutif rejette la motion.

Le Conseil-exécutif souligne que l'adoption de la motion par le Grand Conseil n'aurait pas de répercussion directe sur le budget de 2014 que le Conseil-exécutif a déjà adopté à l'intention du Grand Conseil. Il faudrait pour cela soumettre des propositions correspondantes lors des débats sur le budget de la session de novembre 2013.

Au Grand Conseil